

GUIDE DES MODALITÉS ET PROCÉDURES D'AFFECTATION

Post-2nde



Table des matières

Pour accéder aux fiches, Ctrl+clic pour suivre le lien

Calendrier – Palier 2 ^{nde}	4
Principes généraux	6
Comment fonctionne AFFELNET-Lycée	6
Connexion et assistance	8
Elèves de 2 ^{nde} générale et technologique	9
Montée pédagogique en 1 ^{ère} générale	9
Affectation en 1 ^{ère} technologique	9
Affectation en 1 ^{ère} professionnelle	10
Elèves de 2 ^{de} professionnelle	12
Montée pédagogique en 1 ^{ère} professionnelle de spécialité	13
Affectation en 1 ^{ère} professionnelle « familles de métiers »	13
Elèves de Terminale CAP	15
Elève de Terminale CAP candidat à une 1 ^{ère} professionnelle	15
Elèves en situation particulière	16
Elèves en situation de maladie grave, de handicap	16
Elèves pour une entrée en dispositif ULIS Lycée	16
Elèves sportifs de haut niveau	16
Elèves en UPE2A	17
Elèves suivis par la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)	17
Jeunes candidatant à un retour en formation initiale	17
Elève actuellement scolarisé dans un établissement privé hors-contrat ou instruit dans la famille	17
Elèves quittant l'académie de la Martinique	17
Suivi de l'affectation, inscription, tour suivant et commission d'ajustement	18
Affectation des élèves entrant ou sortant de l'académie	19
ANNEXES AU GUIDE DES MODALITES ET PROCEDURES D'AFFETCATION	20

TOUTES NOS FICHES SONT A RETROUVER SUR LE SITE DE L'ACADEMIE, RUBRIQUE « l'affectation au lycée ».

La procédure d'affectation en lycée et ses modalités sont exposées ci-après en fonction de la situation scolaire de l'élève au cours de l'année scolaire 2023-2024.

L'ensemble de ces procédures s'adressent aux élèves domiciliés ou emménageant dans l'académie de La Martinique à la rentrée 2024, sollicitant ou devant bénéficier d'une affectation dans un lycée public.

Ce guide précise également les modalités d'affectation dans les formations relevant de l'enseignement agricole public.

Les modalités de recensement et de traitement des candidatures pour l'apprentissage et les formations professionnelles relevant des établissements privés sous contrat y sont également traitées.

Le guide et ses annexes comprennent des liens "cliquables" dans le sommaire pour le renvoi au document sélectionné afin d'en faciliter l'usage.

TOUR PRINCIPAL

Vendredi 3 mai	Retour des dossiers recrutement spécifique 2 nd e PRO « métiers de la sécurité » au LP Dumas
Lundi 6 mai	OUVERTURE DES APPLICATIONS AFFELNET-LYCEE – AFFELMAP Saisies des vœux par l'établissement d'origine dans AFFELNET-Lycée
Jeudi 23 mai	Date limite de retour des dossiers : → Situation médicale : retour des dossiers au secrétariat du service médical (cf fichexxx) → ULIS : retour des dossiers au secrétariat de l'IEN-ASH (cf fichexxx)
Lundi 27 mai	Fin de saisie des vœux dans le cadre des « parcours spécifiques » retour des listes au SAIO : - RFI - Recrutement spécifique "métiers de la sécurité" - Terminale CAP vers 1PROF - Passerelle - MLDS - ULIS - Situation médicale Commission médicale
Mardi 28 mai	Commission ULIS
Vendredi 31 mai	Arrêt des notes et début de saisie des notes dans AFFELNET-Lycée - date nationale
Lundi 3 juin	Début des conseils de classe – date nationale
Jeudi 6 juin	Fin conseil de classe 3^{ème} et 2nde
Vendredi 7 juin	<i>Le chef d'établissement d'origine contrôle dans AFFELNET-Lycée la remontée des décisions d'orientation de Siècle-Orientation</i> Date limite de saisie des notes dans AFFELNET-Lycée Établissement d'accueil transmet au SAIO : <ul style="list-style-type: none"> • Les places vacantes en 1^{ère} professionnelle de spécialité (hors familles de métiers) • La liste des élèves ayant obtenu un « avis passerelle favorable »
Mercredi 12 juin	Appel 3eme et 2GT
Jeudi 13 juin	Finalisation des saisies des vœux et des résultats de l'appel FERMETURE DE L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE – A 12H
Vendredi 14 au 19 juin	PILOTAGE DRAIO

Jeudi 20 au Vendredi 21 juin	Réunions d'ajustement –2nde Générale et Technologique et 1ère Technologique
Vendredi 21 juin	SAISIE DES CONSIGNES D'INSCRIPTION ETABLISSEMENT D'ACCUEIL
Lundi 24	AFFELNET-LYCEE TOUR PRINCIPAL Piloteage DRAIO - Commission de validation de l'affectation
Mercredi 26 juin	DIFFUSION DES RESULTATS – date nationale Edition des notifications par les établissements d'origine dans Affelnet-lycée Ouverture de la consultation des résultats aux familles dans le SLA
Jeudi 27 juin	OUVERTURE DES INSCRIPTIONS EN LIGNE
TOUR SUIVANT 1	
Jeudi 27 juin	OUVERTURE AFFELNET-LYCEE → Diffusion des offres de formations avec les places vacantes → Réception des élèves non affectés à l'issue du tour principal d'affectation et saisie des vœux dans Affelnet-lycée
Vendredi 28 juin	FERMETURE DE L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE – A 12H
Mardi 2 juillet	DIFFUSION DES RESULTATS INSCRIPTIONS EN LIGNE
Lundi 8 juillet	FIN DES INSCRIPTIONS EN LIGNE
TOUR SUIVANT 2	
Lundi 2 septembre	Établissement d'accueil : date limite de remontée des places vacantes
Mercredi 4 au jeudi 5 septembre	OUVERTURE DE L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE – date nationale Le chef d'établissement d'origine saisit des vœux des élèves non affectés sur AFFELNET-Lycée
Jeudi 5 septembre	FERMETURE DE L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE - A 12H
Vendredi 6 septembre	DIFFUSION DES RESULTATS

Principes généraux de l'affectation

L'affectation intervient à la suite de l'ensemble des procédures d'orientation qui régissent les conditions dans lesquelles les élèves construisent leur parcours à l'intérieur du système éducatif.

L'affectation vise essentiellement à mettre en œuvre dans l'académie, les décisions d'orientation au palier 3^{ème}, au regard des vœux d'affectation exprimés par la famille. Elle est réalisée au moyen de l'application informatique unique nationale « Affectation des Elèves par le Net » : AFFELNET-Lycée. Cette application est un outil d'aide à la décision qui prépare les affectations prononcées par la Rectrice.

Elle permet de satisfaire, dans la mesure du possible, les demandes des familles et d'optimiser les capacités d'accueil, en toute transparence.

Le processus d'affectation se déroule de mai à septembre et comprend des commissions académiques préparatoires à l'affectation et la procédure informatisée AFFELNET-Lycée.

Dans la région académique de Martinique, l'affectation des élèves est de la compétence la Rectrice qui est également Directrice académique des services de l'Education nationale (DASEN).

Comment fonctionne AFFELNET-Lycée

L'application AFFELNET-Lycée repose sur un algorithme d'appariement entre les **vœux** formulés par les familles et les **places** disponibles dans chaque formation. Les vœux doivent être conformes à la **décision d'orientation**.

Les vœux

Un vœu correspond à une formation et à un établissement d'accueil associé à cette formation. Chaque élève peut formuler jusqu'à 10 vœux maximum, hiérarchisés selon l'ordre de préférence. Une fiche de recueil des vœux est à disposition (téléchargeable) [sur le site de l'académie](#)

Dans le cas où les vœux n'ont pas été saisis sur le téléservice affectation (élèves de 3^{ème}), la fiche récapitulative de saisie des vœux, présente dans l'application AFFELNET-Lycée, sera systématiquement imprimée et signée par la famille. Un exemplaire sera conservé par l'établissement car, seul ce document fera foi en cas de litige.

Important :

Après chaque saisie ou modification de vœux, la fiche récapitulative de saisie des vœux doit être remise à la famille et signée par les représentants légaux.

Cf. Liste des codes vœux AFFELNET-LYCEE

Les vœux de recensement

Certains vœux appelés « **vœux de recensement** » ne donnent pas lieu à une affectation par Affelnet-Lycée. Ils permettent néanmoins de mieux analyser et de suivre le devenir des élèves concernés.

Il s'agit des vœux suivants :

- Formation hors académie ;
- Formation en établissement privé ;
- Dossier en appel et recours

Traitement des candidatures

Dans un premier temps, chaque vœu est traité indépendamment les uns des autres, sans prendre en compte le rang du vœu. Pour chaque vœu, un barème total est calculé en fonction des différents critères utilisés pour chaque type de formation. Ce barème total est la somme des bonus éventuels, certains sont automatiques (exemples : bonus zone géographique ou bonus filière) et d'autres sont attribués suite à une commission préparatoire à l'affectation, ainsi que des évaluations ou notes coefficientées. Ainsi, pour chaque vœu, un classement des candidatures est établi en fonction du barème des élèves.

Dans un deuxième temps, en fonction de la capacité d'affectation définie pour chaque vœu et du classement des barèmes des candidats, les élèves sont admis ou refusés. Ainsi, un élève est admis ou refusé pour chacun de ses vœux formulés.

Enfin, et en fonction de l'ordre de leurs vœux, les élèves sont affectés sur le vœu le mieux hiérarchisé parmi ceux où il est admis.

Certaines candidatures sont examinées en commissions pédagogiques préparatoires à l'affectation. Elles sont par conséquent compétentes pour tout vœu, quel que soit l'établissement dans lequel se déroule la formation souhaitée.

Le palier 2nde

L'affectation post-2nde concerne les élèves de :

- 2GT sollicitant
- 1^{ère} technologique redoublant dans la même série
- 1^{ère} générale et technologique en réorientation
- 2nde Pro, 1^{ère} Pro, Tle CAP, ou candidats au titre du RFI

Les élèves peuvent candidater pour une affectation en :

- 1^{ère} technologique (STMG, ST2S, STD2A, STI2D, STL, STAV, STHR)
- 1^{ère} professionnelle « familles de métiers »
- 1^{ère} professionnelle de spécialité

ATTENTION

Affelnet-Lycée ne traite pas l'entrée en 1^{ère} générale et les montées pédagogiques des élèves de 2nde professionnelle de spécialité (hors famille de métier).

La décision d'orientation

Les décisions d'orientation portent sur les voies proposées aux paliers d'orientation (*article D331-36 du code de l'éducation*).

Rappel : Les décisions d'orientation prises par le chef d'établissement sont saisies dans le module – ORIENTATION de SIECLE et transférées automatiquement vers l'application AFFELNET-Lycée. Il est donc essentiel que ces saisies soient réalisées.

La commission d'appel

Cas d'appel : le chef d'établissement d'origine saisit le vœu de recensement « commission d'appel ».

En fonction des résultats de la commission d'appel, le chef d'établissement d'origine modifie la décision d'orientation dans Affelnet-Lycée et saisit le ou les vœux appropriés avant le **Judi 13 Juin 2024**.

Droit au maintien : l'élève peut être maintenu de droit dans sa classe d'origine sous certaines conditions (**Décret 2018-119 du 20/02/2018 ; article D331-62 du code de l'éducation**) et pour la durée d'une année scolaire par palier d'orientation (fin de 3^{ème} et 2GT).

Redoublement : *Décret 2018-119 du 20/02/2018 ; article D331-62 du code de l'éducation*

Une attention particulière est portée aux élèves doublant lors de l'affectation. Afin qu'ils puissent en bénéficier, il est nécessaire de cocher la case « élève doublant » de l'onglet « identification élève », dans l'application AFFELNET-Lycée.

Connexion et assistance

Connexion à AFFELNET-Lycée

- Pour les EPLE et les établissements publics et privés sous contrat : ARENA : <https://web-etab.in.ac-martinique.fr/arena>
- Pour les établissements relevant du Ministère de l'Agriculture (MFR, LPA, LEGTA) : ARENA + clé OTP : <https://extranet.ac-martinique.fr/arena>
 - Pour les CFA et tous les établissements n'ayant pas un accès direct à AFFELNET Martinique, notamment les établissements hors académie : AFFELMAP : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/>

NB : Pour les élèves relevant d'un établissement hors contrat, ils sont invités à prendre contact avec la DMVE.

Un test de positionnement est alors nécessaire à l'élève pour procéder à un retour dans le secteur public et ainsi formuler des vœux.

Afin de vous aider à la saisie des vœux sur AFFELNET-Lycée : voir guide de saisie AFFELNET-Lycée.

Contact et assistance

En cas de difficulté, les établissements sont invités à contacter les services suivants :

Procédure d'affectation	draio@region-academique-martinique.fr
Cas particuliers : SEGPA, élèves à besoins éducatifs particuliers...	
SEGPA	ce.ienash@ac-martinique.fr
ULIS	
MEDICAL	
Autres	draio@region-academique-martinique.fr
Procédure Siècle-Orientation Procédure Affelnet-Lycée Procédure AFFELMAP	Affelnet-lycee972@ac-martinique.fr
SIECLE- Bases élèves LSU Applications informatisées	assistance.informatique@ac-martinique.fr

PROCEDURE DE SAISIE DES VŒUX

Les séries de 1^{ère} technologique suivantes : **STAV, STI2D, STL, STMG, STHR, STD2A et ST2S** sont gérées par AFFELNET-Lycée.

L'élève et sa famille peuvent formuler jusqu'à **10 vœux** classés par ordre de préférence.

Les vœux des familles sont recueillis à l'aide d'une fiche de recueil des vœux (**cf. Recueil des vœux – post-2nde GT**), puis saisis par le chef d'établissement dans AFFELNET-Lycée.

Confirmation des vœux dans Affelnet-Lycée

- Saisie des vœux soumis aux commissions préparatoires à l'affectation **avant le LUNDI 27 MAI 2024.**
- L'établissement d'origine transmet la fiche récapitulative de saisie des vœux aux représentants légaux pour signature obligatoire. Un exemplaire est à conserver en cas de recours.

L'établissement d'origine vérifie :

- Qu'au moins un vœu soit saisi pour les élèves de 2^{nde} GT candidatant pour une entrée en 1^{ère} Technologique
- La saisie des résultats scolaires (notes)
- La cohérence entre la saisie des vœux et la décision d'orientation issue de SIECLE-Orientation

Pour le traitement des candidatures, l'application AFFELNET-Lycée prend en compte les moyennes des notes trimestrielles de l'année en cours. Six disciplines sont à renseigner :

- Français*
- Mathématiques*
- Langue vivante A*
- Physique-Chimie
- Sciences et vie de la terre
- Histoire-Géographie

* **matières obligatoires**

ATTENTION : Toute erreur de saisie est irréversible une fois les simulations réalisées.

MODALITES DE L'AFFECTATION EN 1ERE

Montée pédagogique en 1^{ère} générale

Elève de 2^{nde} GT candidat à une 1^{ère} générale	Aucune saisie ne sera faite sur Affelnet-Lycée. L'affectation en 1 ^{ère} générale est gérée par l'établissement d'origine.
Elève de 2^{nde} GT issu d'un établissement privé hors contrat candidat à une 1^{ère} générale	Les élèves de 2 ^{nde} GT issu d'un établissement privé hors contrat doivent se rapprocher de la Division des Moyens et de la Vie de l'Elève (DMVE) du rectorat ou envoyer un mail au ce.dmve@ac-martinique.fr pour formuler leur demande.

Affectation en 1^{ère} technologique

Elève de 2^{nde} GT candidat à une affectation en 1^{ère} STMG	Les élèves bénéficient d'une priorité d'affectation lorsqu'ils demandent leur lycée d'origine. Lorsque la série STMG n'existe pas dans le lycée d'origine, les élèves sont prioritairement affectés dans leur bassin d'origine.
Elève de 2^{nde} GT candidat à une affectation en STL, ST2S, STI2D, STAV	Formations à capacités contraintes. Il est fortement recommandé aux élèves de formuler plusieurs vœux. Pendant le vœu de rang 1 , doit être conforme au souhait de l'élève. ATTENTION : Les élèves redoublants de 1ère technologique doivent être saisis sur Affelnet-lycée.

<p>Modalités d'affectation en STD2A et STHR</p>	<p>Affectation en 1^{ère} STD2A :</p> <p>Les élèves non issus de la 2^{nde} CCD et souhaitant une entrée en 1^{ère} STD2A seront soumis à la procédure spécifique suivante : La liste des élèves intéressés ainsi que leurs bulletins scolaires et quelques productions personnelles composant un book seront transmis par l'établissement d'origine au LPO V. Anicet pour le LUNDI 22 AVRIL 2024 au plus tard. Les élèves seront alors convoqués pour des entretiens et une immersion d'une semaine dans la section leur sera proposée sur la période LUNDI 29 avril au VENDREDI 17 mai 2024.</p> <p>Le LPO Victor Anicet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquera par mail aux établissements d'origine les élèves retenus en liste principale et liste complémentaire. Le vœu 1^{er} STD2A devra alors être saisi dans Affelnet-lycée par l'établissement d'origine. • Transmettra à la DRAIO la liste complète des élèves sélectionnés pour le lundi 27 mai 2024 (liste principale et liste complémentaire) <p>Les résultats définitifs sont diffusés via Affelnet-Lycée le MERCREDI 26 JUIN 2024.</p> <p>Affectation en 1^{ère} STHR :</p> <p>Aucune saisie ne sera faite dans Affelnet-Lycée : la montée pédagogique des élèves de 2^{nde} STHR vers la 1^{ère} STHR est assurée par l'établissement d'origine Les places restées vacantes à l'issue de la montée pédagogique seront à disposition de tous les élèves candidats à cette formation. Leur vœu sera alors saisi par leur établissement d'origine.</p>
<p>Elève de 2^{nde} GT issu d'établissement privé sous contrat et hors contrat, ou entrants dans l'académie candidat à une 1^{ère} technologique</p>	<p>Etablissement privé</p> <p>Les élèves candidats à une affectation en 1^{re} technologique utilisent l'application Affelnet-Lycée. Ils sont soumis à la même procédure que les élèves des établissements publics candidats à une affectation en 1^{re} technologique. Les élèves issus d'établissement hors contrat doivent se rapprocher de la DMVE pour évaluation de leur niveau scolaire</p> <p>Hors académie</p> <p>Les élèves entrants dans l'académie candidats pour une affectation en 1^{re} technologique doivent formuler leurs vœux via la procédure AFFELMAP.</p>
<p>Affectation en 1^{ère} professionnelle</p>	
<p>Elève de 2^{nde} GT souhaitant une réorientation vers la 1^{ère} professionnelle</p>	<p>Une demande de passerelle pour un élève de 2^{nde} GT vers une 1^{ère} professionnelle ne peut être faite qu'à l'initiative de la famille et après dialogue avec les équipes éducatives (cf. fiche navette passerelle).</p> <p>Cela doit être une démarche construite, anticipée et accompagnée.</p> <p>Le chef d'établissement d'accueil transmet au SAIO (ce.saio@ac-martinique.fr) le tableau « bordereau élèves passerelle » complété de la liste des élèves ayant reçu un avis favorable à l'issue du stage passerelle pour le LUNDI 27 MAI 2024 au plus tard.</p> <p>Pour le traitement des candidatures, l'application AFFELNET-Lycée prend également en compte les moyennes des notes trimestrielles de l'année en cours.</p> <p>Les admissions sont prononcées en fonction des places disponibles.</p>

RESULTATS

Établissements d'origine	A partir du MERCREDI 26 JUIN 2024 , les établissements d'origine ont accès aux résultats dans AFFELNET-Lycée. Les notifications d'affectation, une fois éditées doivent être remises aux représentants légaux. Les établissements d'origine informent et accompagnent leurs élèves non affectés.
Établissements d'accueil	La liste des élèves affectés dans le lycée est disponible dans l'application AFFELNET-Lycée à partir du MERCREDI 26 JUIN 2024 .
Élève et familles	Les familles se rapprochent de leur établissement d'origine à partir du MERCREDI 26 JUIN 2024 .

INSCRIPTION

Inscription en ligne	Inscription en ligne par les familles Sélection des enseignements optionnels souhaités Mise à jour, si besoin des renseignements (responsable et élève) Validation de l'inscription Consultation de la liste des documents à transmettre à l'établissement
-----------------------------	---

PROCEDURE DE SAISIE DES VŒUX

L'élève et sa famille peuvent formuler jusqu'à **10 vœux** classés par ordre de préférence.

Les vœux des familles sont recueillis à l'aide d'une fiche de recueil des vœux (**cf. Recueil des vœux 2^{de} professionnelle familles de métiers**), puis saisis par le chef d'établissement dans AFFELNET-Lycée.

Confirmation des vœux dans Affelnet-Lycée

- Saisie des vœux soumis aux commissions préparatoires à l'affectation **avant le LUNDI 27 MAI 2024.**
- L'établissement d'origine transmet la fiche récapitulative de saisie des vœux aux représentants légaux pour signature obligatoire. Un exemplaire est à conserver en cas de recours.

L'établissement d'origine vérifie :

- Qu'au moins un vœu soit saisi pour les élèves de 2^{de} prof familles de métiers
- La saisie des résultats scolaire (notes)

Pour le traitement des candidatures, l'application AFFELNET-Lycée prend en compte les moyennes des notes trimestrielles de l'année en cours.

Six disciplines sont à renseigner :

Français* ; Histoire-géographie et enseignement moral et civique ; Mathématiques* ; Sciences physiques et chimiques ; Langue vivante A *; Langue vivante B ; Enseignement professionnel.

**matières obligatoires*

MODALITES DE L'AFFECTATION EN 1^{ère} professionnelle

Le passage de 2^{de} professionnelle en 1^{ère} professionnelle relève de la montée pédagogique et n'est pas soumis à une décision d'orientation.

Il en est de même pour le passage de la 2^{de} professionnelle familles de métiers en 1^{ère} professionnelle appartenant à une spécialité de la famille de métiers.

Pour réguler l'affectation des élèves en 1^{ère} professionnelle familles de métiers et dans un souci de transparence et d'équité, le traitement des candidatures se fait par l'application AFFELNET-Lycée. AFFELNET-Lycée permettra en outre de gérer différents flux d'élèves simultanément dans le respect de priorités préalablement établi.

Classe d'origine	1 ^{ère} professionnelle	Procédure
2 ^{de} professionnelle de spécialité	1 ^{ère} professionnelle de spécialité - Sans changement de spécialité	Aucune saisie dans AFFELNET-Lycée. La poursuite d'études en 1PROF – montée pédagogique* - est gérée par l'établissement d'origine.
	1 ^{ère} professionnelle de spécialité - Avec changement de spécialité	Les demandes sont saisies dans AFFELNET-Lycée. La demande entre dans le cadre de la procédure « passerelle ».
2 ^{de} professionnelle familles de métiers	1 ^{ère} professionnelle – En cohérence avec la famille de métiers	Les demandes sont saisies dans AFFELNET-Lycée. La poursuite d'études en 1PROF « familles de métiers » – montée pédagogique* - est gérée dans AFFELNET-Lycée.
	1 ^{ère} professionnelle – Sans cohérence avec la famille de métiers	Les demandes sont saisies dans AFFELNET-Lycée. La demande entre dans le cadre de la procédure « passerelle ».

Montée pédagogique en 1^{ère} professionnelle de spécialité

Elève de 2^{nde} professionnelle en montée pédagogique sans changement de spécialité	Aucune saisie dans AFFELNET-Lycée. La poursuite d'études en 1 ^{ère} PROF de spécialité – montée pédagogique - est gérée par l'établissement d'origine. Après la montée pédagogique, les établissements transmettent au SAIO un état de leurs places vacantes qui seront mises à disposition pour les élèves en réorientation, jusqu'au VENDREDI 7 JUIN 2024.
Elève de 2^{nde} professionnelle candidat à une 1^{ère} professionnelle - avec changement de spécialité	Les vœux des élèves sont saisis dans AFFELNET-Lycée, dans le cadre d'une passerelle. Les admissions dans ce cadre sont prononcées en fonction des places disponibles (cf. circulaire passerelle). Le chef d'établissement d'accueil transmet au SAIO (ce.saio@ac-martinique.fr) le tableau « bordereau élèves passerelle » complété de la liste des élèves ayant reçu un avis favorable à l'issue du stage passerelle pour le LUNDI 27 MAI 2024 au plus tard.

Affectation en 1^{ère} professionnelle « familles de métiers »

Elève de 2^{nde} professionnelle familles de métiers candidat à une 1^{ère} professionnelle familles de métiers	La poursuite d'études en 1 ^{ère} professionnelle « familles de métiers » est une montée pédagogique et gérée dans AFFELNET-Lycée. → Les vœux des élèves et leurs notes doivent donc être saisis dans AFFELNET-Lycée. Les critères de traitement des demandes sont les suivants : → La capacité d'accueil de l'établissement demandé → La cohérence formation d'origine / formation d'accueil → L'établissement de scolarisation de l'élève (priorité aux élèves déjà scolarisés dans l'établissement) ; → Les notes de l'élève dans les matières en lien avec la spécialité souhaitée. Les candidatures des élèves sont traitées selon l'ordre de priorité suivant : 1. Les élèves de 1^{ère} professionnelle « familles de métiers » redoublants (même formation, même établissement) 2. Les élèves de 2^{nde} professionnelle « familles de métiers » candidatant à une spécialité de 1 ^{ère} professionnelle en cohérence avec la famille de métiers dans leur établissement d'origine 3. Les élèves de 2^{nde} professionnelle « familles de métiers » candidatant à une spécialité de 1 ^{ère} professionnelle en cohérence avec la famille de métiers, n'existant pas dans leur établissement d'origine 4. Les élèves de 2^{nde} professionnelle « familles de métiers » candidatant à une spécialité de 1 ^{ère} professionnelle en cohérence avec la famille de métiers, mais hors établissement d'origine mais proposée dans l'établissement d'origine 5. Les élèves relevant de la procédure passerelle
Elève de 2^{nde} professionnelle familles de métiers candidat à une 1^{ère} professionnelle – sans cohérence avec la famille de métiers	Les vœux des élèves et leurs notes sont saisis dans AFFELNET-Lycée, dans le cadre d'une passerelle (cf. fiche navette passerelle). Les admissions dans ce cadre sont prononcées en fonction des places disponibles (voir circulaire passerelle). Le chef d'établissement d'accueil transmet au SAIO (ce.saio@ac-martinique.fr) le tableau « bordereau élèves passerelle » complété de la liste des élèves ayant reçu un avis favorable à l'issue du stage passerelle pour le LUNDI 27 MAI 2024 au plus tard.

RESULTATS

Établissements d'origine	A partir du MERCREDI 26 JUIN 2024 , les établissements d'origine ont accès aux résultats dans AFFELNET-Lycée. Les notifications d'affectation, une fois éditées doivent être remises aux représentants légaux. Les établissements d'origine informent et accompagnent leurs élèves non affectés.
Établissements d'accueil	La liste des élèves affectés dans le lycée est disponible dans l'application AFFELNET-Lycée à partir du MERCREDI 26 JUIN 2024 .
Élèves et familles	Les familles se rapprochent de leur établissement d'origine à partir du MERCREDI 26 JUIN 2024 .

INSCRIPTION

Inscription en ligne	Inscription en ligne par les familles Choix des enseignements optionnels souhaités Mise à jour, si besoin des renseignements (responsable et élève) Validation de l'inscription Consultation de la liste des documents à transmettre à l'établissement
-----------------------------	---

PROCEDURE DE SAISIE DES VŒUX

L'élève et sa famille peuvent formuler jusqu'à **10 vœux** classés par ordre de préférence.
 Les vœux des familles sont recueillis à l'aide d'une fiche de recueil des vœux (*cf. Recueil des vœux Terminale CAP*), puis saisis par le chef d'établissement dans AFFELNET-Lycée.

Confirmation des vœux dans AFFELNET-Lycée

- Saisie des vœux soumis aux commissions préparatoires à l'affectation **avant le LUNDI 27 MAI 2024**
- L'établissement d'origine transmet la fiche récapitulative de saisie des vœux aux représentants légaux pour signature obligatoire. Un exemplaire est à conserver en cas de recours.

Six disciplines sont à renseigner :

Français* ; Histoire-géographie et enseignement moral et civique ; Mathématiques* ; Sciences physiques et chimiques ; Langue vivante A* ; Langue vivante B ; Enseignement professionnel.

**matières obligatoires*

MODALITES DE L'AFFECTATION EN 1^{ère} PROFESSIONNELLE

Elève de Terminale CAP candidat à une 1^{ère} professionnelle	<p>L'accès en 1^{ère} professionnelle de l'élève titulaire du CAP se réalise sous réserve de places disponibles et après l'affectation des élèves de 2^{de} professionnelle et ceux de 2^{nde} GT souhaitant une réorientation.</p> <p>Une priorité est accordée quand la spécialité de 1^{ère} professionnelle demandée est en correspondance avec celle du CAP obtenu. L'établissement d'origine veille à cette cohérence entre la formation préparée de CAP et la formation demandée en 1^{ère} professionnelle</p> <p>Le conseil de classe émet un avis sur la poursuite d'études selon les 2 modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favorable • Réservé <p>Seuls les élèves qui seront titulaires d'un CAP pourront valider leur affectation par une inscription en établissement.</p> <p>Pour le traitement des candidatures post Terminale CAP, l'application AFFELNET-Lycée prend en compte le bonus filière, l'avis du conseil de classe ainsi que les moyennes des notes trimestrielles de l'année en cours.</p> <p>Pour les élèves qui souhaitent poursuivre au sein de leur établissement d'origine, le chef d'établissement d'origine doit transmettre la liste au SAIO au plus tard le LUNDI 27 MAI 2024.</p>
--	--

RESULTATS

Établissements d'origine	<p>A partir du MERCREDI 26 JUIN 2024, les établissements d'origine ont accès aux résultats dans AFFELNET-Lycée.</p> <p>Les notifications d'affectation, une fois éditées doivent être remises aux représentants légaux. Les établissements d'origine informent et accompagnent leurs élèves non affectés.</p>
Établissements d'accueil	<p>La liste des élèves affectés dans le lycée est disponible dans l'application AFFELNET-Lycée à partir du MERCREDI 26 JUIN 2024.</p>
Elèves et familles	<p>Les familles se rapprochent de leur établissement d'origine à partir du MERCREDI 26 JUIN 2024.</p>

INSCRIPTION

Inscription en ligne	<p>Inscription en ligne par les familles</p> <p>Sélection des enseignements optionnels souhaités</p> <p>Mise à jour, si besoin des renseignements (responsable et élève)</p> <p>Validation de l'inscription</p> <p>Consultation de la liste des documents à transmettre à l'établissement</p>
-----------------------------	--

PROCEDURE DE SAISIE DES VŒUX

L'élève et sa famille peuvent formuler jusqu'à **10 vœux** classés par ordre de préférence.

Les vœux des familles sont recueillis à l'aide d'une fiche de recueil des vœux puis saisis par le chef d'établissement dans AFFELNET-Lycée.

Confirmation des vœux dans AFFELNET-Lycée

- Saisie des vœux soumis aux commissions préparatoires à l'affectation **avant le MARDI 30 MAI 2023**
- L'établissement d'origine transmet la fiche récapitulative de saisie des vœux aux représentants légaux pour signature obligatoire. Un exemplaire est à conserver en cas de recours.

ATTENTION : Toute erreur de saisie est irréversible une fois les simulations de l'application Affelnet-Lycée réalisées.

SITUATION D'AFFECTATION PARTICULIERE

Elèves en situation de maladie grave, de handicap

[Cf. Fiche de procédure d'affectation prioritaire pour raisons médicales et/ou handicap](#)

Seuls les vœux apparaissant sur le dossier de l'élève seront examinés en commission et pourront faire l'objet d'une éventuelle bonification.

ATTENTION : Les vœux doivent être saisis, sur le SLA ou par le chef d'établissement d'origine sur AFFELNET-Lycée au plus tard le **LUNDI 27 MAI 2024**.

La « commission d'affectation des élèves au titre d'une situation médicale grave, d'un handicap » se tiendra le **lundi 27 JUIN 2024** pour les demandes suivantes :

- Entrée en 2GT
- Entrée en voie professionnelle

En cas d'avis défavorable sur l'ensemble des vœux, la commission peut proposer une formation adaptée à la situation de l'élève et en informera l'établissement d'origine qui veillera à modifier les vœux sur l'application Affelnet-Lycée.

Elèves pour une entrée en dispositif ULIS Lycée

[Cf. Fiche de procédure d'affectation pour une entrée un ULIS Lycée](#)

Seuls les vœux apparaissant sur le dossier de l'élève seront examinés en commission et pourront faire l'objet d'une éventuelle bonification.

ATTENTION : Les vœux doivent être saisis, sur le SLA ou par le chef d'établissement d'origine sur AFFELNET-Lycée au plus tard le **LUNDI 27 MAI 2024**.

La « commission d'affectation des élèves en dispositif ULIS Lycée » se tiendra le **MARDI 28 JUIN 2024** pour les demandes suivantes avec le **service ASH**.

Elèves sportifs de haut niveau

1-complétude et transmission de la « [fiche navette sportif de haut niveau structure– Etablissement](#) » à la ligue ou au comité sportif pour validation du recrutement

2-transmission de la liste des candidats retenus par chaque conseiller technique sportif (CTS) à l'issue du recrutement à la Maison Régionale de Performance à l'adresse suivante : f.pedron@ims.mq

3-La Maison Régionale de Performance transmet cette liste validée par ses soins au plus tard le **LUNDI 27 MAI 2024** à :

- SAIO draio@region-academique-martinique.fr
- Aux collèges d'origine
- Aux lycées d'accueil

4-Les représentants légaux des élèves, ou le chef d'établissement d'origine sont invités à saisir les vœux dans le SLA ou Affelnet-Lycée au plus tard le **LUNDI 27 MAI 2024**.

	<p>Pour l'entrée en 2nde GT, Il est très fortement conseillé, à l'élève et à sa famille, de formuler des vœux pour le lycée de secteur en plus du vœu pour le lycée d'accueil de la filière sportive visée.</p>
<p>Elèves en UPE2A</p>	<p>L'établissement d'origine saisit les vœux de l'élève dans AFFELNET-LYCEE.</p> <p>Lorsque l'élève n'a pas pu être évalué lors de sa période de scolarisation (à cause d'une arrivée tardive dans l'année), le collège se réfère aux évaluations réalisées par le CASNAV.</p>
<p>Élèves suivis par la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)</p>	<p>Les élèves accompagnés par la MLDS ou en situation de décrochage mais toujours inscrits dans la base élèves et souhaitant poursuivre leur scolarité sont soumis aux mêmes procédures que celles des élèves du palier 2nde.</p> <p>Le chef d'établissement d'origine en concertation avec le coordinateur-conseil de la MLDS recense les élèves et après examen de la situation et proposition d'un parcours de formation, saisit les vœux sur AFFELNET-Lycée. La liste des élèves concernés sera transmise à la DRAIO pour traitement au plus tard le LUNDI 27 MAI 2024.</p>
<p>Jeunes candidatant à un retour en formation initiale</p>	<p>La saisie des candidatures au titre d'une demande de retour en formation initiale sera effectuée par les directrices de CIO_sur Affelnet-Lycée. Les candidats non scolarisés (non-inscrits dans une base élèves) doivent se rendre dans un CIO pour constituer, avec l'aide d'un Psy EN, un dossier de retour en formation initiale (cf. Dossier Retour en formation initiale). Le récépissé des notes obtenues aux éventuels examens et les décisions d'orientation seront joints au dossier.</p> <p>La prise en compte des notes est effectuée sur la base de la dernière année de scolarisation menée à son terme. Une attention particulière sera accordée aux jeunes relevant de l'obligation de formation. Les directrices de CIO saisissent le dossier sur AFFELNET-Lycée au plus tard le VENDREDI 7 JUIN 2024.</p>
<p>Elève actuellement scolarisé dans un établissement privé hors-contrat ou instruit dans la famille</p>	<p>La participation à l'affectation est subordonnée à un test de niveau permettant d'évaluer le niveau scolaire de l'élève. L'inscription à cet examen se fait auprès du service de la DMVE à l'adresse suivante ce.dmve@ac-martinique.fr</p> <p>Une fois la passation du test réalisée, les documents suivants doivent être transmises à la DRAIO, draio@region-academique-martinique.fr au plus tard le LUNDI 27 MAI 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justificatif de domicile (photocopie) - Livret de famille (photocopie) - Bulletins des trois derniers trimestres en cours (photocopies) - Résultat de l'évaluation
<p>Elèves quittant l'académie de la Martinique</p>	<p>Il convient de prendre contact avec la DSDEN ou académie d'accueil afin de connaître les éventuelles démarches à effectuer ainsi que les documents complémentaires à fournir. Saisie des vœux dans AFFELNET-Lycée via le portail AFFELMAP.</p>

INSCRIPTION ET SUIVI DE L'AFFECTATION

A l'issue du tour principal, les inscriptions pour le lycée se réalisent via l'inscription en ligne à partir du **MERCREDI 26 JUIN 2024**.

Cette modalité d'inscription n'exclut pas que les lycées accueillent les familles pour une rencontre centrée sur les aspects pédagogiques.

Les élèves non affectés au tour principal participent au tour suivant

Inscriptions	<p>Les familles des élèves affectés doivent impérativement procéder à leur inscription dans les délais impartis.</p> <p>En l'absence de démarche d'inscription, et sans justification de la famille, la place est réputée vacante et susceptible d'être proposée à un autre élève, notamment lors des tours suivants.</p>
---------------------	---

TOUR SUIVANT

Sont concernés par le tour suivant, uniquement les élèves non affectés à l'issue du premier tour. Dès les résultats du premier tour connus, ces élèves seront reçus par l'établissement d'origine afin de formuler de nouveaux vœux. Les vœux porteront sur les formations qui disposent de places restées vacantes dans AFFELNET-Lycée à l'issue du tour principal.

Les candidatures seront saisies sur Affelnet du **JEUDI 27 au VENDREDI 28 JUILLET 2024 à 12H**.

Les résultats seront transmis aux établissements d'accueil le **MARDI 2 JUILLET 2024**.

Les élèves non affectés à l'issue du tour suivant participeront au tour suivant 2 prévu en septembre.

COMMISSION D'AJUSTEMENT

Sont concernés par le tour suivant, uniquement les élèves non affectés à l'issue du premier tour. Dès les résultats du premier tour connus, ces élèves seront reçus par l'établissement d'origine afin de formuler de nouveaux vœux. Les vœux porteront sur les formations qui disposent de places restées vacantes dans AFFELNET-Lycée à l'issue du tour principal.

Les candidatures seront saisies sur Affelnet du **MERCREDI 4 au JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024 à 12H**.

Les résultats seront transmis aux établissements d'accueil le **VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024**.

Élèves en attente d'affectation	<p>Les tours suivants procèdent à l'affectation selon les critères appliqués à la procédure Affelnet-Lycée.</p> <p>Les chefs d'établissement doivent faire remonter l'état de leurs places restées vacantes en amont du tour suivant 2.</p>
--	---

Élèves sans solution	<p>Les élèves sans affectation à l'issue de l'ensemble des procédures d'affectation y compris la commission d'ajustement, bénéficient obligatoirement d'un entretien de situation au CIO par les coordonnateurs de la Mission de Lutte contre le Décrochage (MLDS) en collaboration avec le Psychologue de l'Éducation Nationale.</p> <p>Suite à ces entretiens, si aucune solution n'est trouvée, les coordonnateurs de la MLDS positionnent les élèves selon leur profil dans les dispositifs de la MLDS.</p>
-----------------------------	---

- **Pour les élèves qui souhaitent entrer dans l'académie de La Martinique**

La candidature d'un élève entrant dans l'académie est traitée de manière identique à un élève déjà scolarisé dans l'académie. Le traitement des candidatures dépend du ou des vœux formulés.

Le collège d'origine recevra des codes d'accès automatisés et pourra se connecter sur AFFELNET-Lycée, via le portail AFFELMAP Martinique pour compléter le dossier de son élève.

Rappel des dates importantes :

OUVERTURE AFFELMAP / Début de la saisie des vœux	LUNDI 6 MAI 2024, 08h00
Fin de la saisie des vœux soumis à commission pédagogique	LUNDI 27 MAI 2024, 23h59
FERMETURE DEFINITIVE AFFELMAP	JEUDI 13 JUIN 2024, 12H00

- **Pour les élèves qui souhaitent sortir de l'académie de La Martinique**

Il convient de prendre contact avec la DSDEN d'accueil afin de connaître les éventuelles démarches à effectuer ainsi que les documents complémentaires à fournir.

Saisie des vœux dans AFFELNET-Lycée via le portail AFFELMAP

L'élève formule le ou les vœux dans une autre académie à l'aide de la fiche de recueil de vœux. Le chef d'établissement doit faire une demande d'accès à AFFELNET-Lycée de l'académie concernée à partir du portail **AFFELMAP** <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/> et faire la saisie du ou des vœux.

**ATTENTION : La fermeture des portails AFFELMAP est propre à chaque académie.
Il est important de consulter le calendrier de l'académie concernée.**

ANNEXES AU GUIDE DES MODALITES ET PROCEDURES D’AFFETCATION Post-2nde

ANNEXE 1	Recueil des vœux – post-2nde GT
ANNEXE 2	Recueil des vœux 2nde professionnelle familles de métiers
ANNEXE 3	Recueil des vœux Terminale CAP
ANNEXE 4	Affectation des élèves titulaires d’une notification MMPH en dispositif « ULIS LYCEE »
ANNEXE 5	Procédure d’affectation prioritaire pour raisons médicales et/ou handicap
ANNEXE 6	Fiche de candidature – 2nde professionnelle métiers de la sécurité
ANNEXE 7	Fiche navette Passerelle
ANNEXE 8	Fiche navette sportif de haut niveau
ANNEXE 9	Retour en formation initiale
ANNEXE 10	Liste des 2ndes professionnelles « Familles de métiers
ANNEXE 11	Barème
ANNEXE 12	Liste des codes vœux AFFELNET-LYCEE

Demande d'admission en 1ère technologique et en 1ère professionnelle (passerelle)

- Tour principal
 Tour suivant

Nom établissement d'origine : _____

IDENTIFICATION

INE : _____ Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : __ / __ / ____ Fille Garçon

Nom et adresse du parent représentant légal :

Fixe : _____ Port : _____ E-mail : _____

Classe origine :

Redoublant : Oui Non Classe Euro : Oui Non

LV1 : _____ LV2 : _____

Observations médicales particulières Oui⁽¹⁾ Non ⁽¹⁾Si oui, se rapprocher du chef d'établissement d'origine pour renseigner le dossier médical

NOTES DE L'ÉLÈVE (à remplir en cas de saisie manuelle)

Reporter la moyenne sur 20 de l'année en cours

Français	Mathématique	LVA	LVB	Physique- chimie	Enseignement professionnel	Arts plastiques	Education musicale	SVT	EPS	Hist-Geo EMC

* Discipline à renseigner uniquement pour les élèves de voie professionnelle
Pour les éventuelles matières sans note, mentionner « NN »

DECISION D'ORIENTATION

1ère STMG
 1ère STI2D
 1ère ST2S
 1ère STL
 1ère STD2A
 1ère STHR
 1ère STAV
 1ère générale

VŒU DE L'ÉLÈVE

		A remplir par le chef d'établissement d'origine		
	<i>Cochez une seule case par vœu</i>	<i>Établissement demandé</i>	<i>Codes vœux (à remplir par l'établissement)</i>	<i>Avis du chef d'établissement (Voie prof.)</i>
1	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STHR <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STD2A <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle)		9/7/2/ / / / / /	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
2	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STHR <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STD2A <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle)		9/7/2/ / / / / /	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
3	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STHR <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STD2A <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle)		9/7/2/ / / / / /	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
4	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STHR <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STD2A <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle)		9/7/2/ / / / / /	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
5	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STHR <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STD2A <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle)		9/7/2/ / / / / /	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
6	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STHR <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STD2A <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle)		9/7/2/ / / / / /	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
7	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STHR <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STD2A <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle)		9/7/2/ / / / / /	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
8	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STHR <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STD2A <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle)		9/7/2/ / / / / /	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
9	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STHR <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STD2A <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle)		9/7/2/ / / / / /	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
10	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STMG <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STHR <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STD2A <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ST2S <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STAV <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STL <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} professionnelle (passerelle)		9/7/2/ / / / / /	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé

Le total de tous les vœux formulés, y compris le vœu de repli, ne doit pas dépasser 10.

Date : __/__/____

Signature des représentants légaux :

IMPORTANT : l'affectation est effective quand le candidat la confirme en s'inscrivant auprès de l'établissement d'accueil dans les délais figurant sur la notification d'affectation. Sans cette confirmation, la place sera proposée à un autre élève.

Je m'engage à accepter toute affectation correspondant à l'un des vœux exprimés ci-dessus et à m'inscrire dans l'établissement dans les délais impartis mentionnés sur la notification d'affectation.

[Mentions légales à retrouver sur le site de l'académie de la Martinique](#)

Recueil des vœux 2^{de} professionnelle familles de métiers

Annexe 2

Demande d'admission en 1^{ère} professionnelle dont la spécialité fait suite à une famille de métiers

- Tour principal
 Tour suivant

Nom établissement d'origine : _____

IDENTIFICATION

INE :

Nom :

Prénom :

Né(e) le : __ / __ / ____

Fille

Garçon

Nom et adresse du parent représentant légal :

Fixe :

Port :

E-mail :

2^{pro} famille de métiers en cours :

Redoublant : Oui Non

Langue étudiée :

Observations médicales particulières

Oui⁽¹⁾ Non

⁽¹⁾Si oui, se rapprocher du chef d'établissement d'origine pour renseigner le dossier médical

NOTES DE L'ÉLÈVE (à remplir en cas de saisie manuelle)

Reporter la moyenne sur 20 de l'année en cours

Français	Mathématique	LVA	LVB	Physique- chimie	Enseignement professionnel*	Arts plastiques	Education musicale	SVT	EPS	Hist-Geo EMC

* Discipline à renseigner uniquement pour les élèves de voie professionnelle
Pour les éventuelles matières sans note, mentionner « NN »

INE :

Nom :

Prénom :

VŒU DE L'ÉLÈVE

			A remplir par le chef d'établissement d'origine	
	VOEUX	Établissement demandé	Codes vœux (à remplir par l'établissement)	Avis du chef d'établissement (Voie prof.)
1			9/7/2/ / / / / /	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
2			9/7/2/ / / / / /	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
3			9/7/2/ / / / / /	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
4			9/7/2/ / / / / /	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
5			9/7/2/ / / / / /	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
6			9/7/2/ / / / / /	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
7			9/7/2/ / / / / /	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
8			9/7/2/ / / / / /	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
9			9/7/2/ / / / / /	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
10			9/7/2/ / / / / /	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé

Date : __/__/____

Signature des représentants légaux :

IMPORTANT : l'affectation est effective quand le candidat la confirme en s'inscrivant auprès de l'établissement d'accueil dans les délais figurant sur la notification d'affectation. Sans cette confirmation, la place sera proposée à un autre élève.

Je m'engage à accepter toute affectation correspondant à l'un des vœux exprimés ci-dessus et à m'inscrire dans l'établissement dans les délais impartis mentionnés sur la notification d'affectation.

Demande d'admission en 1ère professionnelle

- Tour principal
 Tour suivant

Nom établissement d'origine : _____

IDENTIFICATION

INE : _____ Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : __ / __ / ____ Fille Garçon

Nom et adresse du parent représentant légal :

Fixe : _____ Port : _____ E-mail : _____

Diplôme préparé (scolarité en cours) :

Redoublant : Oui Non

Langue étudiée :

Observations médicales particulières Oui⁽¹⁾ Non ⁽¹⁾Si oui, se rapprocher du chef d'établissement d'origine pour renseigner le dossier médical

NOTES DE L'ÉLÈVE (à remplir en cas de saisie manuelle)

Reporter la moyenne sur 20 de l'année en cours

Français	Mathématique	LVA	LVB	Physique-chimie	Enseignement professionnel*	Arts plastiques	Education musicale	SVT	EPS	Hist-Geo EMC

* Discipline à renseigner uniquement pour les élèves de voie professionnelle
Pour les éventuelles matières sans note, mentionner « NN »

Cadre réglementaire	<p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi du 11 février 2005 ; • Circulaire ministérielle n°2016-117 du 8/8/2016 relative à la scolarisation des élèves en situation de handicap ; • Circulaire du 10-2-2021 parue au BO n°9 du 4 mars 2021 relative à l'école inclusive – PAI (Projet d'accueil individualisé). <p>Pour tous les élèves en situation de handicap, l'orientation est instruite par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Martiniquaise des Personnes en situation de Handicap (MMPH) qui arrête un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et fait une préconisation de parcours.</p> <p>Une commission académique préparatoire à l'affectation examine l'ensemble des demandes des élèves concernés.</p>
Objectifs	<p>Dans le cadre de l'affectation via l'application Affelnet-Lycée, la commission préparatoire à l'affectation en ULIS Lycée examine la demande d'affectation.</p> <p>Dans le cadre des ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation) les établissements d'origine, accompagnent ces élèves dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets et de leur parcours de formation en équipe pluridisciplinaire en relation avec le médecin de l'Education nationale et le psychologue de l'Education nationale de l'établissement.</p>
Public concerné	<p>Elèves scolarisés en :</p> <ul style="list-style-type: none"> → ULIS collègue → ULIS lycée post 2^{nde} (titulaire d'une notification MMPH pour une affectation en ULIS Lycée) <p>Pour une Entrée en : 1^{ère} année de CAP / 2^{nde} professionnelle / 2^{nde} générale et technologique / 1^{ère} professionnelle / 1^{ère} technologique</p>
Préparation aux choix d'affectation	<p>Élèves en situation de handicap : l'enseignant référent organise, en collaboration avec le chef d'établissement une réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS). L'équipe de direction s'assure en lien avec le service médical de la pertinence des choix d'affectation.</p> <p>L'élève titulaire d'une notification de scolarisation en dispositif ULIS lycée, et sa famille formulent 3 vœux d'affectation.</p>
Procédure	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le service ASH s'assure que l'élève a bien une notification MMPH « ULIS Lycée » 2. La « Fiche affectation en ULIS Lycée » doit être complétée et signée par le Chef d'établissement et le responsable légal (cf. annexe 4.1-fiche affectation en ULIS Lycée). <p style="text-align: center;">L'élève et sa famille doivent formuler au moins 3 vœux.</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Le chef d'établissement fait parvenir au plus tard le JEUDI 23 MAI 2024 l'ensemble des fiches affectation en ULIS Lycée <u>au secrétariat de l' IEN CTR –ASH</u> <p>La COMMISSION se tiendra le MARDI 28 MAI 2024.</p>
Saisie des vœux	<p>Les vœux sont saisis par les établissements d'origine du Lundi 6 au lundi 27 Mai 2024 sur AFFELNET-Lycée.</p> <p>La commission se tiendra le mardi 28 mai 2024 et examinera tous les vœux. Il est donc indispensable de formuler au moins 3 vœux.</p>
Communication des résultats de l'affectation	<p>Diffusion des résultats le Mercredi 26 Juin 2024.</p> <p>Les établissements d'origine ont accès aux résultats dans AFFELNET-Lycée. Les notifications d'affectation, une fois éditées doivent être remises aux représentants légaux.</p>

EPLÉ AYANT UN DISPOSITIF ULIS LYCEE

LPO Joseph Pernock :

- CAP CHARCUTIER-TRAITEUR
- CAP MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.
- CAP PROD.SERV.REST. (RAPID,COLL,CAFE)

LPO Nord Caraïbe :

- CAP COMMER.SERV.HOTEL-CAFE-RESTAURANT
- CAP CUISINE

LP Chateauboeuf :

- CAP ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE
- CAP FLEURISTE
- CAP METIERS DE LA COIFFURE

LP DUMAS JJ :

- CAP ACCOMPAG. EDUCATIF PETITE ENFANCE
- CAP AGT PREVENTION MEDIATION
- CAP AGENT DE PROPRETE URBAIN

LP Leopold Bissol :

- CAP MACON
- CAP MONTEUR INSTALLATIONS SANITAIRES
- PEINTRE APPLICATEUR REVETEMENTS
- CAP PROD.SERV.REST. (RAPID,COLL,CAFE)
- CAP INTERVENANT MAINTENANCE TECHNICIEN BATIMENT

LPO Nord Atlantique :

- CAP EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE

LP Trinité :

- CAP ACCOMPAG. EDUCATIF PETITE ENFANCE
- CAP ELECTRICIEN
- CAP MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.
- CAP PATISSIER
- CAP PEINTURE AUTOMOBILE
- CAP CARROSSIER AUTOMOBILE

LP Raymond Neris :

- CAP METIERS DE LA COIFFURE
- CAP REPAR.ENTR.EMBARCATIONS

I- IDENTITE	
Nom :	Sexe : F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/>
Prénom :	Date de naissance :
Adresse des représentants légaux :	
Téléphone portable :	Domicile :
Email :	
Titulaire de la notification affectation en ULIS Lycée pour la rentrée scolaire 2024-2025 : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Etablissement d'origine :	Classe d'origine :
Décision d'orientation :	

II- VCEU D'AFFECTATION			
Vœu	Formation envisagée (niveau + spécialité)	Nom de l'établissement envisagé	Avis commission
N°1			
N°2			
N°3			

Date :
Signature des représentants légaux :

Date :
Signature de l'IEN-IO :

Date :
Signature de l'IEN CTR-ASH

<p>Principes et Objectifs</p>	<p>Lorsque les élèves sont atteints d'une maladie grave nécessitant une affectation prioritaire pour raisons médicales, ou lorsque les élèves sont atteints d'un handicap contre-indiquant certains travaux en lycée professionnel (par exemple handicap moteur, sensoriel, relationnel, troubles du comportement...), les familles doivent prendre l'attache du médecin scolaire de l'établissement d'origine, afin de constituer un dossier. <i>(cf. annexe 5.1 – fiche de demande d'affectation prioritaire pour raisons médicales et/ou handicap).</i></p> <p>Cette fiche « Demande d'Affectation prioritaire pour raison médicale ou handicap », sera étudiée en commission médicale.</p> <p>Une affectation relevant d'une priorité médicale tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des nécessités liées à la situation médicale (proximité du domicile et/ou proximité d'un établissement de soins), • Des vœux formulés par l'élève et sa famille, • De l'accessibilité des formations et des établissements sollicités au regard des contre-indications médicales (une attention particulière sera portée au bâti),
<p>Public concerné</p>	<p>Elève présentant un certificat du médecin de l'Éducation Nationale, pour une affectation après la classe de 3^{ème} ou la classe de 2^{nde}.</p> <p>Trois cas de figure :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d'un avis de contre-indication médicale 2. Formulation d'une indication médicale (relative à un handicap) 3. Existence d'une prise en charge médicale à proximité de l'établissement demandé
<p>Constitution du dossier</p>	<p>Les pièces à fournir pour la composition du dossier médical :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fiche « Demande d'Affectation prioritaire pour raison médicale ou handicap, signée par les représentants légaux et le chef d'établissement. Ce dernier recense les vœux de l'élève et comprend des pièces justificatives. • Le certificat médical circonstancié <u>sous pli confidentiel</u> (du médecin de l'Éducation nationale) accroché au dossier, précisant la nature de la pathologie, nature du handicap (déficience, incapacité...), les contre-indications absolues à certaines professions, la nature de la prise en charge médicale, le lieu et le rythme des soins. <p>Le dossier doit être adressé au médecin conseiller technique du recteur <u>sous pli confidentiel</u>.</p> <p> Sur l'enveloppe sont notés : Nom et prénom de l'élève, et la mention « Affectation pour raisons médicales ».</p> <p>Le dossier complet est transmis au secrétariat du service médical pour JEUDI 23 MAI 2024</p> <p>La COMMISSION MÉDICALE se tiendra le LUNDI 27 MAI 2024. Elle statuera sur les situations médicales avérées, les indications ou contre-indications médicales pour chaque vœu formulé et donnera une priorité d'affectation pour un seul vœu.</p>
<p>Saisie des vœux dans AFFELNET-lycée</p>	<p>Le chef d'établissement saisit les vœux de l'élève dans AFFELNET-lycée :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Le vœu de dérogation est initialisé à « Non » → Sélectionner « Oui » dans le champ « Vœu de dérogation » - une fenêtre supplémentaire de saisie qui permet d'indiquer le motif de la dérogation. → Sélectionner « Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé » → Cocher « oui »
<p>Communication des résultats de l'affectation</p>	<p>Diffusion des résultats le MERCREDI 26 JUIN 2024.</p> <p>Les établissements d'origine ont accès aux résultats dans AFFELNET-Lycée. Les notifications d'affectation, une fois éditées doivent être remises aux représentants légaux.</p>

III- IDENTITE		
Nom :	Sexe : F <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>
Prénom :	Date de naissance :	
Adresse des représentants légaux :		
Téléphone portable :	Domicile :	
Email :		
Titulaire de la notification affectation en ULIS Lycée pour la rentrée scolaire 2024-2025 : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Etablissement d'origine :	Classe d'origine :	
Décision d'orientation :		
IV- VŒU D'AFFECTATION		
Vœu	Formation envisagée (niveau + spécialité)	Nom de l'établissement envisagé
N°1		
N°2		
N°3		

Date :
Signature des représentants légaux :

III- DECISION DE LA COMMISSION D'AFFECTATION EN ULIS
<input type="checkbox"/> Favorable à une affectation prioritaire en :
<input type="checkbox"/> Défavorable à une affectation prioritaire
<p>Motivation de l'avis défavorable :</p> <input type="checkbox"/> Non reconnue comme une situation médicale <input type="checkbox"/> Situation médicale reconnue ne justifiant pas une affectation prioritaire dans les formations demandées
Date de la commission :

Date :
Signature de l'IEN-IO :

Date :
Signature du médecin CTR :

DOSSIER DE CANDIDATURE

Baccalauréat Professionnel MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ



Le champ d'activité offre de multiples possibilités d'insertion professionnelle dans des secteurs diversifiés des métiers relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, à la prévention des risques.

Vous souhaitez vous orienter vers une formation dans les « Métiers de la sécurité », certaines capacités sont attendues :

- le goût du contact humain,
- le sens du dialogue,
- la capacité à s'intégrer et à travailler en équipe,
- l'aptitude à respecter la confidentialité des informations, à observer un droit de réserve
- faire preuve de maîtrise de soi,
- le souci de rendre compte, avoir l'esprit de synthèse,
- avoir une appétence pour le sport

L'exercice de ces métiers exige l'interaction de divers acteurs de la sécurité. Les emplois concernés relèvent de la sécurité publique, de la sécurité civile et de la sécurité privée.

Le Baccalauréat Professionnel « Métiers de la sécurité » a pour but de former les élèves dans quatre fonctions :

- La sécurité en espace public et privé
- La sécurité incendie
- Le secours aux personnes
- La prévention

Les élèves recevront une formation sur deux lieux : l'établissement scolaire et en milieu professionnel lors des périodes de formation réparties sur les trois années du cycle.

À noter, en année de terminale, le choix de la période de formation en milieu professionnel correspond à la dominante choisie par le jeune pour affiner son projet personnel :

- soit dans la dominante « Sécurité Publique et Sûreté »
- soit dans la dominante « Sécurité incendie »

Après votre baccalauréat, **pour accéder à l'emploi, certaines conditions seront requises notamment :**

Si vous souhaitez préparer un concours de la fonction publique ou privée votre candidature fera l'objet d'une enquête de moralité par les renseignements généraux, d'une demande d'extrait de casier judiciaire n°3 et d'un certificat médical récent d'aptitude physique. Pour le concours de la sécurité civile certaines aptitudes physiques sont requises en plus des pièces citées au-dessus.

Le recrutement définitif se fera à l'issue d'un entretien avec un jury composé d'un représentant du STIS (Service Territorial d'Incendie et de Secours), d'un représentant de la Sécurité Publique (Police nationale ou municipale), d'un enseignant de la spécialité et un professeur enseignant général.

DOSSIER DE CANDIDATURE
Baccalauréat Professionnel MÉTIERS DE LA
SÉCURITÉ

Établissement d'origine du candidat

Nom : Code postal et ville :

Mail : Tel:

ATTENTION : vous ne devez pas contacter directement l'établissement demandé

Etape 1 – Candidature : Complétez et remettez ce dossier **à votre établissement d'origine** avec les pièces justificatives

Etape 2 – Envoi des dossiers au LP Dumas Jean-Joseph

L'établissement d'origine du candidat complète la dernière page de ce dossier et l'adresse au LP Dumas JEAN-JOSEPH pour le :
Vendredi 03 mai 2024

Etape 3 – Entretiens

Si votre dossier est retenu, vous serez convoqué à des entretiens **de recrutement dans** l'établissement entre le :

Mercredi 15 mai et vendredi 17 mai 2024

Etape 4 – Résultats et confirmation du vœu

- Résultats de l'admission en 2nde professionnelle Métiers de la sécurité : **Mardi 21 mai 2024**

Le LP Dumas JEAN-JOSEPH adresse aux établissements (collèges ou lycées et au SAIO) les résultats de leurs élèves ayant été sélectionnés après l'entretien en précisant : retenu (e) en liste principale ou en liste complémentaire.

Les élèves non retenus en liste principale ou liste complémentaire devront formuler d'autres vœux sur Affelnet-lycée avant le **27 mai 2024**.

Etape 5 – le candidat confirme son vœu en l'indiquant en rang 1 sur Affelnet-lycée

Ce vœu doit impérativement être saisi par votre établissement d'origine dans l'application Affelnet lycée avant le 27 mai 2024

Les résultats définitifs seront diffusés via AFFELNET-Lycée le 26 juin 2024.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Pour les candidats scolarisés en 3^{ème}** : les photocopies des bulletins de 4^{ème} (3 trimestres ou 2 semestres) et de 3^{ème} (2 premiers trimestres ou 1^{er} semestre)
- Pour les autres candidats scolarisés en 2nde générale et technologique, 2nde professionnelle ou 1^{ère} année de CAP** : la photocopie des bulletins des 2 premiers trimestres de l'année scolaire en cours et des trois trimestres de l'année scolaire de 3^{ème} (ou 2 semestres).
- la lettre de motivation** (intérêts pour ces métiers, expériences professionnelles...)

DOSSIER DE CANDIDATURE
Baccalauréat Professionnel MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

ÉTAT CIVIL

NOM et Prénom (s) :

Identifiant élève (INE) :

Date de naissance :/...../.....

Sexe : Garçon Fille

NOM (s) et Prénom (s) du (ou des) représentant (s) légal (aux) :

Lien de parenté :

1-

Lien de parenté :

2-

Adresse du responsable 1 :

Code postal et ville :

Téléphone domicile :

Portable :

Travail :

Courriel.....

ACTIVITÉS SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES

Engagements dans l'établissement d'origine (*préciser*) :

.....
.....

Engagements extrascolaires

Loisirs :

.....
.....

Sports :

.....
.....

Engagement JSP : Oui

Précisez le niveau :

Non

Autre (s) :

CADRE RÉSERVÉ A L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE DU CANDIDAT

Avis motivé pour les métiers de la sécurité et signature du chef d'établissement

.....
.....
.....
.....

A..... Le.....

Signature du chef d'établissement :

CADRE RESERVE A L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Décision de la commission d'examen du dossier

- Convocation aux entretiens
- Candidature non retenue

Signature du président de la commission d'examen du dossier :

Décision du chef d'établissement

- Inscrit(e) en liste principale
- Inscrit(e) en liste supplémentaire : n°
- Refusé(e)

Signature du chef d'établissement :

Etablissement d'origine :

1. Constitution du dossier passerelle
2. Transmission du dossier passerelle accompagné des bulletins à l'établissement sollicité
3. Organisation d'un stage passerelle, le cas échéant
4. Retour du dossier passerelle vers l'établissement d'origine avec l'avis de l'établissement d'accueil à l'issue de l'examen du dossier.
5. L'établissement d'accueil transmet au SAIO la liste des élèves retenus (avis favorable) au SAIO au plus tard le **lundi 27 mai 2024**

IDENTITE

NOM :		PRÉNOM :	
DATE DE NAISSANCE :			
ADRESSE :			
CODE POSTAL :		COMMUNE :	
Tél :		Email :	
CLASSE SUIVIE (niveau, spécialité ou série) :			
ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ :			

DEMANDE DE LA FAMILLE OU DE L'ÉLÈVE MAJEUR

Je souhaite changer de formation (vous devez préciser la voie, la spécialité ou la filière et le niveau souhaités)

1 seul vœu

	Niveau de classe demandé	Spécialité	Établissement
1			

Avis de la famille en cas de proposition de stage passerelle :

Accord

Désaccord

Date :

Signature de l'élève :

Signature du représentant légal :

PROJET PERSONNEL DE L'ÉLÈVE (à compléter par l'élève)

Ce qui motive votre projet

AVIS DU PROFESSEUR PRINCIPAL

Avis du professeur principal sur le projet de l'élève

Avis du professeur principal sur les compétences à améliorer en vue d'intégrer la formation envisagée

Date :

Nom

Prénom

signature :

PARTIE A COMPLETER PAR LE PSY EN

(S'appuyer sur la pertinence du projet et la motivation du candidat)

Avis circonstancié après entretien conseil avec le candidat

Date

Nom

Prénom

Signature

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

**Contenus proposés et préconisations pédagogique pour faciliter l'adaptation à la formation souhaitée
si stage passerelle effectué**

Stage passerelle mis en place du _____ au _____

Contenu du stage passerelle proposé :

Objectifs à atteindre

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Bilan du stage passerelle

COMPTE-RENDU DU STAGE PASSERELLE EFFECTUE :

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL A L'ISSUE DE L'EXAMEN DE TOUT LE DOSSIER :

- Favorable
- Défavorable

Observations :

Date

Signature du Chef d'établissement

Cachet de l'établissement d'accueil

Liste des structures et coordonnées des cadres techniques

Ligue-comité	ETABLISSEMENT(s) SUPPORT(s)	Coordonnateur (ou référénts) Scolaire	Cadres techniques (CTS ou CTF)		
Ligue de Judo	LYCEE BELLEVUE	Veronique BONIFACE	Gregory MONDESIR	mondesir.gregorymike@gmail.com	06 78 79 75 55
Ligue de Handball	CITE SCOLAIRE LA JETEE (Collège & Lycée)	Christophe AVRILA (Lycée) (Collège)	Charlotte SAINGRE	6600000.csaingre@ffhandball.net	0696 39 26 28
Ligue de Football		Christophe AVRILA (Lycée)	Cedric ARTHON	cartheron@martinique.fff.fr	0696 18 64 49
Ligue de Basketball	LYCEE ACAJOU 2	Fabienne COPPET	Styve SOUCHETTE	styvi.souchette@gmail.com	06 96 22 99 10
Ligue de d'Athlétisme		Fabienne COPPET	BERQUIER Jean- Claude	jean-claude.berquier@wanadoo.fr	0696 07 12 40
Ligue de Gymnastique	COLLEGE TARTENSON	Odile CARDA	LOUIS Elsa	elsa_louis@hotmail.com	0696 80 77 85
Ligue de Voile	LYCEE BELLEVUE	Véronique BONIFACE	Morane DEMONT	morane.ctfvoilemartinique@gmail.com	06 96 43 67 43
Ligue d'Escrime	LYCEE BELLEVUE	Véronique BONIFACE	Miguel BAROUDI	miguelbaroudi2020@yahoo.fr	07 66 01 51 69
Ligue de Tennis	COLLEGE TARTENSON	Odile CARDA	Raphaël PORRY	porry.rafael@yahoo.fr	06 96 37 38 48
Ligue de Rugby	LYCEE POLYVALENT JOSEPH ZOBEL	Vincent ESOR	Ugo TAUPIER	taupier.u@gmail.com	05 96 61 18 36
Ligue de Volleyball		Vincent ESOR	Eddy ERIALC	georges.antoines@gmail.com	06 96 75 77 19
Ligue de Surf	LGT FRANTZ FANON	LABORDE	Frederic CALIXTE	calixte.frederic@gmail.com	06 96 83 05 96

Présentation du dispositif	<p>Le droit au retour en formation initiale permet à tout jeune entre 16 et 25 ans ayant quitté le système scolaire sans qualification professionnelle reconnue par un diplôme, de réintégrer un établissement scolaire public.</p> <p>L'entrée en vigueur de l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans en septembre 2020 vient conforter ce dispositif. Cette obligation concerne à la fois les jeunes mineurs sans qualification mais également ceux qui possèdent un diplôme et ne se trouvent ni en emploi ni en formation.</p>
Références	<p>Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance (<i>article 15</i>) <i>Code de l'éducation : articles L122-2, D122-3-6 à D122-3-8, D. 122-3-1 à 8, article L 114-1</i> <i>Décret n°2014-1453 / 1454 - Décret n° 2020-978 du 5 août 2020 relatif à l'obligation de formation des jeunes de seize à dix-huit ans</i> <i>Circulaire Education Nationale n°2015-41 du 20 mars 2015</i></p>
Condition à remplir par le candidat	<ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 16 ans à 25 ans - Avoir quitté le système scolaire depuis plus d'un an - Sans diplôme ou qualification professionnelle - Sans solution (non scolarisé, sans affectation, sans formation) - Inscrit précédemment dans un établissement français - Jeunes concernés par l'obligation de formation souhaitant revenir en formation initiale (<i>une attention particulière sera accordée à ce public</i>) : <ul style="list-style-type: none"> • Tout mineur de 16 à 18 ans : <ul style="list-style-type: none"> - en situation de décrochage - diplômé ou non et qui n'est ni en emploi, ni en éducation (non inscrit dans la BEE, sans affectation), ni en formation. - Avoir la volonté affirmée de réintégrer la formation initiale, tout en ayant conscience et connaissance des contraintes et obligations qu'implique la démarche : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Se retrouver en situation scolaire et côtoyer des élèves plus jeunes. ↳ S'engager à observer une assiduité et une ponctualité constantes. ↳ Respecter le règlement intérieur de l'établissement. ↳ Accepter l'organisation pédagogique de la formation concernée.
Candidature	<p>Tout candidat à un retour en formation initiale doit s'adresser à un CIO. En tant que de besoin, l'entretien est complété par une évaluation du niveau de connaissances et de compétences de l'intéressé.</p> <p>Le candidat est reçu par un psychologue de l'Éducation nationale – EDO qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprécie la motivation, les intérêts, l'opportunité de la démarche d'un retour en formation initiale en définissant avec le candidat son projet de formation. • Informe le candidat sur les procédures et le calendrier scolaire. • Veille à la conformité des vœux. • Apporte avis et conseils sur la demande. • Renseigne complètement le document de demande de retour en formation initiale (tout document incomplet ne sera traité). • Recueille et inscrit toutes les informations utiles à l'instruction du dossier.

Procédure	<p style="text-align: center;"><u>Le candidat demande une formation POST 3^{ème} / POST 2^{nde}</u></p> <p>➤ Procédure durant la période de l'affectation (Tour principal et jusqu'à la fin de la commission d'ajustement)</p> <p>Les candidats non scolarisés doivent se rendre dans un CIO pour constituer, avec l'aide d'un Psy EN-EDO, un dossier de retour en formation initiale. La prise en compte des notes est effectuée sur la base de la dernière année de scolarisation menée à son terme.</p> <p>La saisie des candidatures des demandes de retour en formation initiale (création du dossier de l'élève sur Affelnet-Lycée avec le numéro INE) sera effectuée par les directrices de CIO qui transmettront par la suite les dossiers numérisés à la DRAIO.</p> <p>➤ Procédure hors période d'affection (après la commission d'ajustement)</p> <p>Les candidats doivent se rendre dans un CIO pour constituer, avec l'aide d'un Psy EN, un dossier de retour en formation initiale. Le récépissé des notes obtenues aux éventuels examens et les bulletins scolaires seront joints au dossier. Les dossiers seront transférés par la suite à la DMVE pour traitement.</p> <p style="text-align: center;"><u>Le candidat demande une formation de l'enseignement supérieur :</u></p> <p>Il devra participer à la procédure d'admission PARCOURSUP selon le calendrier national.</p> <p>Les demandes hors calendrier PARCOURSUP doivent être adressées directement à la DMVE.</p>
Pièces à joindre	<ul style="list-style-type: none"> • Derniers bulletins scolaires (dernières classes fréquentées), attestations de stages et/ou d'emplois, justificatifs de diplômes, résultats d'examens et/ou éléments d'évaluation • L'INE (identifiant national élève) étant indispensable pour effectuer le suivi des élèves, le candidat doit fournir un document où il est mentionné. <i>Il figure soit sur le relevé de notes d'un examen ou sur le bulletin scolaire, soit sur l'exeat.</i>
Transmission des dossiers à la DRAIO	<p>Les CIO devront saisir les dossiers sur Affelnet-Lycée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tour principal d'affectation, au plus tard le vendredi 7 Juin 2024 ➤ Tour suivant 1 : Jeudi 27 au vendredi 28 Juin 2024 ➤ Tour suivant 2 (septembre) : mercredi 4 au jeudi 5 septembre 2024
Affectation	Les résultats de l'affectation seront notifiés aux candidats par les CIO.
Inscription	<p>En cas d'affectation, le candidat devra procéder dans les meilleurs délais à son inscription en prenant contact avec l'établissement d'accueil.</p>

DEMANDE DE RETOUR EN FORMATION INITIALE

Annexe 9.1

<input type="checkbox"/> CIO Nord Atlantique	<input type="checkbox"/> CIO Fort-de-France	<input type="checkbox"/> CIO Marin
<input type="checkbox"/> Tour principal	<input type="checkbox"/> Tour suivant	<input type="checkbox"/> Commission d'ajustement

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM :	
PRENOM :	SEXE : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
DATE DE NAISSANCE : __ / __ / ____	
NATIONALITÉ :	
INE :	
NOM DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	COMMUNE :
TEL DOMICILE :	TEL PORTABLE :
Le jeune est-il soumis à l'obligation de formation ? <i>Tout mineur de 16 à 18 ans :</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<ul style="list-style-type: none"> • En situation de décrochage scolaire • Diplômé ou non et qui n'est ni en emploi ni en éducation ni en formation. 	

PARCOURS DU CANDIDAT (trois dernières années)

Date d'interruption des études	Mois :	Année :
Motif d'interruption		
Années	Classes (préciser la section ou l'option ou autre situation)	Établissement scolaire ou autre
20...20...		
20...20...		
20...20...		

SITUATION ACTUELLE DU CANDIDAT

DIPLÔME(S) OBTENUS (S)	
.....	Année :
.....	Année :
.....	Année :

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE	
Emplois occupés, durée	Stages

PROJET DU CANDIDAT (le candidat expose ses projets de façon précise et motivée)

VOEUX			
Vœux classés par ordre de priorité	Code vœu	Formation demandée	Etablissement souhaité
1			
2			
3			

Date : __/__/__	Signature des responsables légaux ou du candidat majeur :
-----------------	---

AVIS DE LA/DU/ PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE (avis circonstancié après entretien avec le candidat)
<input type="checkbox"/> Avis très favorable <input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis réservé
Nom et qualité du signataire :
Date : __/__/__

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL	2PRO FAMILLES DE METIERS	1PRO FAMILLES DE METIERS
ACAJOU 2	MET. DE LA MAINT. DES MATERIELS & VEHIC.	1ERPRO MAINT.VEHIC. OPTA VOIT.PARTICUL.
	METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION	1ERPRO TECHN.INSTALL. SYST.ENERG. CLIMATIQ
		1ERPRO TECHNIC. FROID CONDITIONNEMT AIR
ANDRE ALIKER	2NDPRO MET.GEST.ADM., TRA. &LOG.2NDE COMM.	1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION
		1ERPRO LOGISTIQUE (Nouveau)
		1ERPRO TRANSPORT
CHATEAUBOEUF	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	1ERPRO MET.COM.VEN.OP. B PR.CL.VA.OF.COM.
		1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL
	2NDPRO MET.BEAUTE&BIEN-ETRE 2NDE COMMUNE	1ERPRO ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE
		1ERPRO COIFFURE
2NDPRO METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION	1ERPRO SYSTEMES NUMERIQUES	
DU NORD CARAIBE	2NDPRO MET. DE L'ALIMENTAT. 2NDE COMMUNE	1ERPRO BOULANGERIE
		1ERPRO POISSONNIER ECAILLER TRAITEUR
	2NDPRO MET.HOTEL. -RESTAUR. 2NDE COMMUNE	1ERPRO COMMERCIA. ET SERV. EN RESTAURATION
		1ERPRO RESTAURATION - CUISINE
DUMAS JEAN-JOSEPH	2NDPRO METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION ENERG.	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES
		1ERPRO TECH.CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE
	2NDPRO MET. DE LA REALISATION PROD. MECANIQUE	1ERPRO TECHNICIEN D'USINAGE
JOSEPH PERNOCK	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	METIERS DU COMMERCE & DE LA VENTE OPT B.
	2NDPRO MET.GEST.ADM., TRA. &LOG.2NDE COMM.	1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION
		1ERPRO MAINT.MATERIELS OPT.A AGRICOLES
	2NDPRO MET. DE LA MAINT. DES MATERIELS & VEHIC.	1ERPRO MAINT.MATERIELS OPT.B CONS.MANUT.
		1ERPRO MAINT.VEHIC. OPTA VOIT.PARTICUL.
2NDPRO MET. DU PILO. &DE LA MAINT. D'INST. AUTO.	1ERPRO PROC. CHIMIE EAU PAPIERS-CARTONS	

JOSEPH ZOBEL	2NDPRO MET. DE LA MAINT. DES MATERIELS & VEHIC.	1ERPRO MAINT.VEHIC. OPTA VOIT.PARTICUL.
	2NDPRO MET. DU PILO. &DE LA MAINT. D'INST. AUTO.	1ERPRO MAINTENANCE EQUIPEMENTS INDUST.
	2NDPRO METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES
LA JETEE	2NDPRO MET.CON.DUR.BAT. &TRA.PUB.2NDE COM	1ERPRO MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE
	2NDPRO MET.HOTEL. -RESTAUR. 2NDE COMMUNE	1ERPRO COMMERCIA. ET SERV. EN RESTAURATION
		1ERPRO RESTAURATION - CUISINE
2NDPRO METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	
LA TRINITE	2NDPRO MET.GEST.ADM., TRA.&LOG.2NDE COMM.	1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION
	MET. DE LA MAINT. DES MATERIELS & VEHIC.	1ERPRO MAINT.VEHIC. OPTA VOIT.PARTICUL.
	METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES
LEOPOLD BISSOL	2NDPRO MET.CON.DUR.BAT. &TRA.PUB.2NDE COM	1ERPRO TRAVAUX PUBLICS
		1ERPRO AMENAGEMENT FINITION BATIMENT
		1ERPRO TECHNICIEN BAT. : ORG.REAL. GROS O
	2NDPRO MET.ETUD. MODELIS.NUMER.2NDE COMM.	1ERPRO TECHN. ETUDES BAT B ASSIST.ARCHI.
		1ERPRO TECHN. ETUDES BAT.A ETUDES & ECO.
	2NDPRO MET. DE L'AGENCEMT, DE LA MENUISERIE &L'AMEUBLEMT	1ERPRO TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE
1ERPRO ETUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT		
METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION	1ERPRO TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	
	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	
NORD ATLANTIQUE	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	1ERPRO METIERS DU COMMERCE & DE LA VENTE OPT A.
LUMINA SOPHIE	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	1ERPRO METIERS DU COMMERCE & DE LA VENTE OPT A.
		1ERPRO METIERS DU COMMERCE & DE LA VENTE OPT B.
		1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL
MARIUS CULTIER DILLON) (EX	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	1ERPRO METIERS DU COMMERCE & DE LA VENTE OPT A.
	2NDPRO MET.GEST.ADM., TRA. &LOG.2NDE COMM.	1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION

PLACE D'ARMES	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	1ERPRO METIERS DU COMMERCE & DE LA VENTE OPT A.
		1ERPRO METIERS DU COMMERCE & DE LA VENTE OPT B.
		1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL

RAYMOND NERIS	2NDPRO MET.GEST.ADM., TRA. &LOG.2NDE COMM.	1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION
		1ERPRO LOGISTIQUE
	2NDPRO MET.CON.DUR.BAT. &TRA.PUB.2NDE COM	1ERPRO OUVRAGES DU BATIMENT METALLERIE
	2NDPRO MET. DE L'ALIMENTAT. 2NDE COMMUNE	1ERPRO BOULANGER-PATISSIER
	METIERS DU NUM. ET DE LA TRANSITION	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES

Résultats scolaires : la moyenne des trois trimestres de l'année en cours intervient dans l'affectation en voie professionnelle et en 1^{ère} technologique

Les coefficients

□ **Voie générale et technologique**

Formation d'accueil	FRANC	MATHS	LV 1	LV 2	PH-CH	TECHN	EDMUS	A-PLA	SVT	EPS	HIGCV
1STI2D	4	4	2	2	4	0	0	0	0	2	2
1ST2S	4	3	2	2	3	0	0	0	3	2	2
1STAV	3	4	2	1	3	0	0	0	5	2	3
1STMG	3	4	2	2	2	0	0	0	0	4	3
1STL	4	4	2	2	4	0	0	0	3	2	2
1STHR	4	3	3	3	1	0	2	0	0	2	2
1STD2A	4	4	2	2	2	0	0	0	2	2	2

□ Voie professionnelle

Formation d'accueil	FRANC	MATHS	LV 1	LV 2	PH-CH	TECHN	A-PLA	EDMUS	SVT	EPS	HIGCV	Somme
1ERPROA AGRO-EQUIPEMENT	4	4	2	0	4	0	0	0	4	0	2	20
1ERPROA AMENAGEMENTS PAYSAGERS	4	4	4	0	1	0	0	0	0	3	4	20
1ERPROA CONDUITE PRODUCTIONS HORTICOLES	4	4	2	0	4	0	0	0	4	0	2	20
1ERPROA SERV PERS TERRIT	4	4	4	0	2	0	0	0	0	2	4	20
1ERPROA TEC CONS VTE ALIMENTATION P. ALIM	5	4	2	0	3	0	0	0	0	2	4	20
BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	3	3	2	2	4	0	0	0	2	2	2	20
CGEA POLYCLTURE ELEVAGE	4	4	2	0	4	0	0	0	4	0	2	20
1ERPRO AMENAGEMENT FINITION BATIMENT	3	3	3	0	3	1	2	0	1	2	2	20
1ERPRO ART.& MET.ART: COM.VIS.VIS.PLURI-M	4	4	4	0	1	0	3	1	0	0	3	20
1ERPRO ARTIS. & M.ART : MARCHANDISAGE VIS.	4	4	4	0	1	0	3	1	0	0	3	20
1ERPRO BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	3	3	2	2	3	0	2	0	2	1	2	20
1ERPRO BOULANGER-P-TISSIER	4	3	2	2	2	0	3	0	0	2	2	20
1ERPRO ELECTROTEC. ENERG. EQUIP.COMMUNIC	3	3	3	0	3	2	1	0	1	2	2	20
1ERPRO ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	3	2	2	1	3	0	2	0	3	2	2	20
1ERPRO ETUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT	3	3	3	0	3	1	3	1	1	0	2	20
1ERPRO GEST. POLLUTIONS PROTEC. ENVIRON.	2	3	2	2	4	0	0	0	2	3	2	20
1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION	4	3	3	2	1	0	0	0	1	3	3	20
1ERPRO HYGIENE PROPLETE STERILISATION	2	3	2	2	4	0	0	3	2	0	2	20
1ERPRO LOGISTIQUE (Nouveau)	4	3	3	3	1	0	0	0	0	3	3	20
1ERPRO MAINT.MATERIELS OPT.B TP MANUTEN	3	3	3	0	3	2	1	0	1	2	2	20
1ERPRO MAINTENANCE EQUIPEMENTS INDUST.	3	3	3	0	3	2	0	0	1	3	2	20
1ERPRO MAINTENANCE NAUTIQUE	3	3	3	0	3	1	1	0	2	2	2	20
1ERPRO MAINTENANCE VEHICULES AUTO OPT VP	3	3	3	0	3	2	1	0	1	2	2	20
1ERPRO MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE	3	3	3	0	3	2	1	0	1	2	2	20
1ERPRO METIERS DE LA MODE - V TEMENT	3	3	3	0	3	1	3	1	1	0	2	20
1ERPRO OUVRAGES DU BATIMENT METALLERIE	3	3	3	0	3	2	1	0	1	2	2	20
1ERPRO PROC. CHIMIE EAU PAPIERS-CARTONS	2	5	3	0	4	0	0	0	2	2	2	20
1ERPRO REPARATION DES CARROSSERIES	3	3	3	0	3	2	0	0	1	3	2	20
1ERPRO SERVICES DE PROXIMITE VIE LOCALE	4	3	3	2	1	0	0	0	2	2	3	20
1ERPRO SYSTEMES NUMERIQUES	3	4	3	0	3	0	0	0	2	2	3	20
1ERPRO TECH.CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	3	3	3	0	3	2	0	0	1	3	2	20
1ERPRO TECHN. ETUDES BAT B ASSIST.ARCHI.	3	3	3	0	3	2	1	0	1	2	2	20
1ERPRO TECHN. ETUDES BAT.A ETUDES & ECO.	3	3	3	0	3	2	1	0	1	2	2	20
1ERPRO TECHN. MAINT. SYST.ENERG. CLIMATIQ	3	3	3	0	3	2	1	0	1	2	2	20
1ERPRO TECHN.INSTALL. SYST.ENERG. CLIMATIQ	3	3	3	0	3	2	1	0	1	2	2	20

Etablissement d'accueil	Formation d'accueil	Code vœux
ACAJOU 1	1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION	97221406
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211553
ACAJOU 2	1ERE STI DEVELOPPEMENT DURABLE	97221346
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211554
BELLEVUE	1-ST2S SC. & TECHNO. SANTE & SOCIAL	97221221
	1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION	97221389
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211548
	1- STL BIOTECHNOLOGIES	97221358
DE CROIX RIVAIL	1-STAV STAV AGRONOMIE VIVANT	97221277
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211551
DU NORD CARAIBE	1-STHR SC.&TEC. HOTELLER.RESTAURAT.	97221516
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211559
	2-STHR SC.&TEC. HOTELLER.RESTAURAT.	97211560
FRANTZ FANON	1ERE STI DEVELOPPEMENT DURABLE	97221212
	1-ST2S SC. & TECHNO. SANTE & SOCIAL	97221213
	1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION	97221401
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211550
JOSEPH GAILLARD	1ERE STI DEVELOPPEMENT DURABLE	97221206
	1-ST2S SC. & TECHNO. SANTE & SOCIAL	97221209
	1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION	97221429
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211549
JOSEPH PERNOCK	1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION	97221422
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211556
	1-STLBIOTECHNOLOGIES	97221347
JOSEPH ZOBEL	1ERE STI DEVELOPPEMENT DURABLE	97221160
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211555
LA JETEE	1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION	97221415
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211558
MONTGERALD	1-ST2S SC. & TECHNO. SANTE & SOCIAL	97221229
	1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION	97221402
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211557
NORD ATLANTIQUE	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211552
PAULETTE NARDAL (EX CENTRE SUD	1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION	97221416
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211562
VICTOR ANICET (EX SAINT-JAMES)	1STD2A SC.& TEC.DESIGN-ARTS APPLIQ	97221444
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211666
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE OPT CCD	97211667
VICTOR SCHOELCHER	1-STMG SC. & TECHNO. MANAGEMENT GESTION	97221385
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211563

Etablissement d'accueil	Formation d'accueil	Code vœux
ACAJOU 2	1ERPRO INSTAL.CHAUF.CLIMAT.ENERG.RENOUV.	97221538
	1ERPRO MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.	97221540
	1ERPRO MET.FROID & ENERGIES RENOUVEL.	97221539
ANDRE ALIKER	1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION	97221133
	1ERPRO LOGISTIQUE (Nouveau)	97221135
	1ERPRO ORG. DE TRANSPORT MARCHANDISES	97221441
CHATEAUBOEUF	1ERPRO ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	97221190
	1ERPRO MET.COM.VEN.OP.B PR.CL.VA.OF.COM.	97221323
	1ERPRO METIERS DE LA COIFFURE	97221548
	1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL	97221371
	1ERPRO SYSTEMES NUMERIQUES	97221198
DE CROIX RIVAIL	1EPROA AGRO-EQUIPEMENT	97221456
	1EPROA CONDUITE PRODUCTIONS HORTICOLES	97221507
	1EPROA CGEA POLYCLTURE ELEVAGE	97221455
DU NORD CARAIBE	1ERPRO BOULANGER-PÂTISSIER	97221561
	1ERPRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	97221559
	1ERPRO CUISINE	97221560
	1ERPRO POISSONNIER-ECAILLER-TRAITEUR	97221562
DU ROBERT	1EPROA AMENAGEMENTS PAYSAGERS	97221176
	1EPROA SERV PERS TERRIT	97221459
	1EPROA TEC CONS VTE ALIMENTATION (PAB)	97221384
	1ERPRO BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	97221357
DUMAS JEAN-JOSEPH	1ERPRO ACC.SOINS-S.PERS. OPT.A DOMICILE	97221377
	1ERPRO ANIMAT. ENFANCE& PERSONNES AGEES	97221192
	1ERPRO GEST. POLLUTIONS PROTEC. ENVIRON.	97221454
	1ERPRO HYGIENE PROPLETE STERILISATION	97221458
	1ERPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	97221452
	1ERPRO METIERS DE LA SECURITE	97221547
	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	97221297
	1ERPRO TEC.REAL.PR.MEC.OP.REAL.SUIV.PRO.	97221295
	1ERPRO TECH.CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	97221296
JOSEPH PERNOCK	1ERPRO BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	97221527
	1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION	97221529
	1ERPRO MAINT.MATERIELS OPT.A AGRICOLES	97221534
	1ERPRO MAINT.MATERIELS OPT.B CONS.MANUT.	97221530
	1ERPRO MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.	97221531
	1ERPRO MET.COM.VEN.OP.B PR.CL.VA.OF.COM.	97221532
	1ERPRO PROC. CHIMIE EAU PAPIERS-CARTONS	97221533
	1ERPRO TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	97221528

JOSEPH ZOBEL	1ERPRO MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.	97221553
	1ERPRO MAINTENANCE SYST.PRODUC.CONNECTES	97221535
	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	97221537
	1ERPRO REPARATION DES CARROSSERIES	97221536
LA JETEE	1ERPRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	97221526
	1ERPRO CUISINE	97221522
	1ERPRO MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE	97221523
	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	97221524
LA TRINITE	1ERPRO TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	97221525
	1ERPRO ACC.SOINS-S.PERS. OPT.A DOMICILE	97221378
	1ERPRO ACC.SOINS-S.PERS. OPT.EN STRUCTUR	97221556
	1ERPRO ANIMAT. ENFANCE& PERSONNES AGEES	97221558
	1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION	97221311
	1ERPRO MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.	97221313
LEOPOLD BISSOL	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	97221312
	1ERPRO AMENAGEMENT FINITION BATIMENT	97221294
	1ERPRO ETUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT	97221449
	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	97221299
	1ERPRO TECHN. ETUDES BAT B ASSIST.ARCHI.	97221205
	1ERPRO TECHN. ETUDES BAT.A ETUDES & ECO.	97221148
	1ERPRO TECHNICIEN BAT. : ORG.REAL.GROS O	97221149
	1ERPRO TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	97221300
	1ERPRO TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	97221293
1ERPRO TRAVAUX PUBLICS	97221301	
LUMINA SOPHIE	1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	97221163
	1ERPRO MET.COM.VEN.OP.B PR.CL.VA.OF.COM.	97221380
	1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL	97221518
MARIUS CULTIER (EX DILLON)	1ERPRO ACC.SOINS-S.PERS. OPT.EN STRUCTUR	97221379
	1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION	97221420
	1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	97221421
NORD ATLANTIQUE	1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	97221541
PLACE D ARMES	1ERPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	97221352
	1ERPRO MET.COM.VEN.OP.B PR.CL.VA.OF.COM.	97221183
	1ERPRO METIERS DE L'ACCUEIL	97221370
RAYMOND NERIS	1ERPRO BOULANGER-PÂTISSIER	97221319
	1ERPRO GEST. POLLUTIONS PROTEC. ENVIRON.	97221563
	1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION	97221318
	1ERPRO LOGISTIQUE (Nouveau)	97221565
	1ERPRO MAINTENANCE NAUTIQUE	97221157
	1ERPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	97221317
	1ERPRO METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES	97221156
	1ERPRO OUVRAGES DU BATIMENT METALLERIE	97221320
VICTOR ANICET (EX SAINT-JAMES)	1ERPRO ART.& MET.ART:COM.VIS.VIS.PLURI-M	97221545
	1ERPRO ARTIS. & M.ART:MARCHANDISAGE VIS.	97221451